# AVENT 2017 : NOUVELLE TRADUCTION DU « NOTRE PERE »

Le Missel Romain édité en langue latine en l'an 2000 tarde à être traduit en français. Il faudra patienter encore un peu pour l'utiliser dans la liturgie. Cependant, les évêques de France ont prévu que, dès le premier dimanche de l'Avent 2017, la nouvelle traduction de la prière du « Notre Père » entrera en vigueur.

En réalité, seule la sixième demande a été l'objet d'une modification. Ainsi, les catholiques ne diront plus « *Ne nous soumets pas à la tentation* », mais « *Ne nous laisse pas entrer en tentation* ».

Il est vrai que l'expression « *ne nous soumets pas à la tentation* » paraît ambiguë. Elle peut laisser entendre que Dieu interviendrait volontairement, presque sadiquement, pour que nous subissions l'épreuve de la tentation<sup>1</sup>.

Cependant, la traduction de cette phrase grecque de l'Evangile est particulièrement difficile pour les spécialistes :

## 1) Tentation, épreuve, Epreuve

Pour commencer, nous voyons qu'en grec le mot *peirasmon* que nous avons traduit par « *tentation* » renvoie plutôt au mot « *épreuve* ». Quand nous pensons à la tentation nous pensons à des tentations morales concrètes telles que celle de voler dans un magasin ou encore celle de regarder avec convoitise une jolie femme. Or le mot *peirasmon* fait plutôt référence non pas aux tentations journalières, mais à l'Epreuve majeure qui est aussi la Tentation par excellence, à savoir celle de renier le Christ pour s'attacher à l'Esprit du mal². Par ailleurs, si on se contente de traduire le mot *peirasmon* par « *épreuve* », beaucoup risquent de comprendre que les épreuves sont les difficultés de la vie (maladie, chômage, souffrances quotidiennes etc...) ce qui n'est pas ici le sens théologique du mot « *épreuve* ». Le choix qui est généralement fait par les traducteurs est donc d'utiliser le mot « *tentation* », tout en le laissant au singulier afin de ne pas retomber dans la vision réductrice des tentations quotidiennes.

#### 2) Un texte grec avec une saveur araméenne

L'autre difficulté majeure réside dans la grammaire du texte grec. Des spécialistes, comme Jean Carmignac<sup>3</sup>, estiment que la phrase grecque de l'Evangile risque d'elle mal traduite si on ne prend pas conscience qu'elle est issue d'une construction hébraïque ou araméenne.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans le nouveau testament, St Jacques écrit que Dieu ne tente personne (Jc 1,13). Cependant, dans l'Evangile il est dit que Jésus est « conduit par l'Esprit au désert pour y être tenté » (Mt 4,1); mais dans le récit évangélique, la tentation correspond avant tout à l'épreuve majeure par laquelle Jésus doit absolument passer, à savoir l'affrontement avec les puissances du mal. Dans ce combat décisif, il s'agit de voir si l'amour du Fils de Dieu sera vaincu par la haine, c'est-à-dire si la haine prendra ou non possession du cœur de Dieu. Ce combat se déroulera de façon décisive sur la croix : Là, l'amour l'emportera sur la haine puisque sur la croix, Jésus pardonnera à ses ennemis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette analyse permet de mieux comprendre le lien avec la demande suivante du Notre Père dans laquelle nous demandons « délivre-nous du Mal » (il faudrait même plutôt dire « délivre-nous du Malin (l'Esprit du mal)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Jean CARMIGNAC A l'écoute du Notre-Père, éditions de Paris, 1971.

Or si l'on considère son origine hébraïque, on peut traduire la sixième demande du Notre-Père de deux façons contradictoires : soit « ne nous soumets pas à la tentation » (choix 1), soit « fais que nous ne soyons pas soumis à la tentation » (choix 2). Dans le premier cas c'est Dieu qui agit positivement (si l'on peut dire !) pour nous tenter. Dans le second cas, Dieu agit également, mais pour nous éviter d'être emportés par la tentation. Le texte grec, si on le traduit littéralement, nous pousse à opter pour le choix 1. C'est ce qui a été fait en 1966. Le message global de l'Evangile nous incite à opter pour le choix 2. C'est ce qu'ont fait les évêgues dans la traduction qui sera mise en application fin 2017.

## 3) Etre soumis, être emporté, être submerger, succomber, entrer.

Il nous reste à observer que le verbe « *soumettre* » est une traduction du mot « *eisenegkes* » qui peut se traduire littéralement par « *emporter* » ou encore « succomber » ou « submerger ». Nous pourrions donc écrire en français « Fais que nous ne soyons pas *emportés* par la tentation ». La traduction nouvelle proposée est quelque peu différente et utilise un verbe un peu moins vigoureux : « Ne nous laisse pas *entrer* en tentation ».

#### Conclusion:

On croit parfois que pour trouver la vérité, il suffit de revenir à l'Ecriture. Mais l'Ecriture ellemême est parfois difficile à interpréter. Ici, par exemple, le texte grec a besoin d'être compris à partir des tournures de l'araméen, sinon, on risque de faire de gros contre-sens. De plus la Parole de Dieu ne peut se réduire à un texte écrit ; le texte écrit n'est pas « tombé du ciel ». Il est la mise par écrit de la foi de l'Eglise. Aussi quand le texte est complexe, il importe de le replacer dans la grande Tradition –liturgique, spirituelle, dogmatique - de l'Eglise qui éclairera les ombres et ambigüités du texte afin d'en faire ressortir le véritable sens.

Voici quelques traductions proposées par les exégètes. Elles nous montrent la difficulté du choix :

<u>Traductions proches du choix 1</u> (« *ne nous soumets pas à la tentation* ») : Ne nous conduis pas dans la tentation (Traduction œcuménique de la Bible TOB)

**Traductions proches du choix 2** (« ne nous laisse pas entrer en tentation »):

Ne souffre pas que nous soyons tentés (Tertullien)

Fais que nous n'entrions pas dans la tentation (TOB proposition alternative)

Garde-nous de consentir à la tentation (Jean Carmignac)

Ne souffre pas que nous soyons vaincus en tentation (Mgr Garnier)

Ne nous laisse pas succomber à la tentation (traduction du texte liturgique latin)

### <u>Traduction remplacant le mot « tentation » par « épreuve » :</u>

Ne nous laisse pas emporter par l'épreuve (Leloup)

Abbé Bertrand ESTIENNE, Service diocésain « liturgie et sacrements »